

DELIBERATION n°19/2023

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DESHERBAGE
MEDIATHEQUE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Excusés :	6
Pouvoirs :	3
Votants :	24

SÉANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Madame Lipuma, adjointe déléguée à la culture, rapporteur, indique au Conseil Municipal qu'à la faveur du projet de création d'une nouvelle Médiathèque dans la propriété située face aux écoles, il est nécessaire d'entreprendre une opération de désherbage des 19 000 ouvrages de la bibliothèque actuelle. Cette opération portera sur le fonds sciences, histoire et géographie, en collaboration avec la médiathèque départementale, et permettra de renouveler et renforcer les collections dans ce domaine.

Madame l'Adjointe précise que la Commune prévoit en 2023 un budget d'acquisition à hauteur de 10 000€, et que le Département des Alpes-Maritimes aide les communes pour ce type d'opération selon le plan de financement ci-après :

Coût désherbage 2023 :	10 000€
Subvention Département :	5 000€
Autofinancement communal :	5000€

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjointe à la culture, Rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget d'acquisition de la Médiathèque à hauteur de 10 000€ TTC.

SOLLICITE auprès du Département des Alpes-Maritimes une subvention à hauteur de 50% de la dépense soit 5000€.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 29 MAR. 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 29 MAR. 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

